

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - M. Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°138-2018 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR CREANCE AU BUDGET ANNEXE ZONE
D'HINZAL (417)**

Le Président propose de procéder au versement d'une avance sur créance de 300 000 € du budget principal (400) vers le budget annexe Zone d'Hinzal (417) conformément aux inscriptions budgétaires contenues dans les budgets primitifs de ces deux budgets (dépense du budget principal et recette du budget annexe).

Cette avance permettra de financer l'acquisition des terrains déjà réalisée, dans l'attente des travaux de viabilisation et de la vente des terrains. Il est précisé que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe Zone d'Hinzal.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement par le budget principal d'une avance sur créance au Budget annexe Zone d'Hinzal pour un montant de 300 000 €, par débit au budget principal du chapitre 27 « Autres immobilisations financières », compte 276351 « Autres créances immobilisées GFP de rattachement », et par crédit au budget annexe Zone d'Hinzal du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 168751 « Autres dettes GFP de rattachement ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/12/18
Le Président

